



MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 11 janvier 2021

**Etaients présents** : Jean Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEULLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS PEREZ, Alain CAREL, Jean Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT.

**Secrétaire de séance** : Nicole BATAILLET HEULLY

Monsieur le maire débute la séance en présentant ses vœux pour cette nouvelle année 2021, ainsi qu'une excellente santé et plus particulièrement une attention toute particulière au vu du contexte sanitaire actuel.

Monsieur le maire présente Guillaume DEBARD représentant technique de Aveyron Ingénierie, pour une analyse bâtiminaire de l'ensemble immobilier « La Coupiagaise ». Une étude menée minutieusement concernant les parcelles 612 et 613, pour un projet de rénovation de la quasi totalité du bâtiment : garage pour les services techniques de la commune, locaux pour une installation de nouveaux artisans, salle de réunion pour les associations, ou encore terrain de boules couvert....

Après une présentation très détaillée du projet, et une réponse concrète à chaque interrogation des élus, l'ensemble du conseil municipal préfère abandonner le projet.

### 1. Compte rendu de la dernière réunion

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### 2. Délibération 1 : Décision modificative N°3 concernant le FPIC

Monsieur le Maire rappelle que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, afin de pouvoir procéder au paiement de celui-ci, monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61521: entretien de terrains	1 100.00 €	
D 615228: autres bâtiments	1 500.00 €	
D 615231: voirie	2 500.00 €	
<b>TOTAL D 011: charges à caractère général</b>	<b>5 100.00 €</b>	
D 739223: FPIC Fonds national de péréquation		5 100.00 €
<b>Total D 014:atténuations de produits</b>		<b>5 100.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix des membres présents ou représentés et décide de procéder à la décision modificative N°3 sur le budget général 2020

### **3. Délibération 2 : Cantine 2021, avenant à la convention**

#### **Approbation de l'avenant concernant la participation des communes au RPIC Ecole des Vallons**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2016, suite au Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC), une convention a été établie pour en fixer les règles organisationnelles et la répartition des charges de fonctionnement entre les communes concernées. En 2018, les termes de cette convention ont été revus pour fixer le montant de la participation des frais de fonctionnement à 700 €/an et par enfant scolarisé et à 300 €/an et par enfant concernant les frais de cantine.

Au vu du changement rencontré dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, concernant le fonctionnement de la cantine scolaire, suite à l'arrêt du service de la commune de Brasc, la commune de COUPIAC assurera dès cette date la gestion et le fonctionnement.

En conséquence il convient de revoir l'article 3 « répartition des dépenses de fonctionnement entre les communes concernées par la présence d'enfant scolarisé » et l'article 5 « mises en paiement des participations aux frais d'écologie des communes membres du RPIC » de la convention validée par conseils municipaux le 17 octobre 2018 à BRASC, le 11 octobre 2018 à COUPIAC, le 10 janvier 2019 à LA BASTIDE SOLAGES et le 20 novembre 2018 à PLAISANCE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix des membres présents ou représentés, approuve le montant à payer pour les frais de cantine soit 570 €/an/enfant que la commune de COUPIAC sollicitera auprès des communes ayant des élèves scolarisés au RPIC de l'école des Vallons et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant cette convention qui annule et remplace les articles 3 et 5.

Observation : la première semaine du nouveau service cantine s'est très bien déroulée avec Christiane de l'Hostellerie du Château, et une parfaite collaboration s'opère avec notre agent malgré le protocole sanitaire en cours.

### **4. Mouvement du personnel communal**

- Départ en retraite de notre agent technique nommé agent de maitrisele 1<sup>er</sup> juillet 2021, après 34 années de service, les premières réflexions à faire appel à candidature sont en cours

-L'agent titulaire, en charge actuellement de l'entretien des locaux communaux assure depuis octobre 2020, suite à l'arrêt de travail de l'agent chargé de ce domaine, toutes les heures afférentes au périscolaire de l'école, soit environ 22H complémentaires par semaine, son nouveau contrat est à l'étude afin de régulariser la situation.

### **5. Convention stade de Coupiac**

Une nouvelle convention de mise à disposition du stade a été établie pour un montant forfaitaire de 300 €/an et proposée à la mairie de Saint Juery et son club de Football, afin de favoriser le sport et son esprit, à ce jour nous sommes en attente de leur réponse.

## 6- Questions diverses

- **Gestion camping Masnaut** : dès le 18 décembre 2020, l'appel à candidature sur le site E-Occitanie est mis en ligne avec une date butoir au 21 janvier 2021.

Également, une négociation est en cours quant au rachat de divers matériels avec les derniers gérants du site.

-**Pêche** : le classement en 2eme catégorie suit son cours

-**Maison de santé** : elle est en cours de finition, un léger retard à noter suite au confinement, problématique pour l'approvisionnement du matériel, et à la température extérieure, qui allonge le temps de séchage des sols. Les entreprises mettent tout en œuvre, et travaillent y compris le weekend, pour que l'installation du dentiste puisse s'effectuer comme prévu le 18 janvier, et accueillir tous les professionnels de santé dans les meilleures conditions. A noter, le rendez-vous est pris avec l'entreprise FIDUCIAL pour toutes les formalités administratives.

-**Bulletin municipal** : il est en cours de montage, l'ensemble du conseil municipal se concerta déjà pour la correction et la future distribution.

-**Plan de relance** : Dans le cadre de l'opération « Petite ville de demain », un programme qui accélère les projets de territoire dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes rurales, l'ensemble du conseil municipal souhaite s'inscrire dans cette démarche en optimisant ce plan de relance :

- Achat et démolition du silo en face de l'école pour un aménagement d'un espace public.
- Patrimoine historique : mise en valeur de l'éclairage extérieur du château, également sont à prévoir, l'étanchéité de la voûte du portail d'entrée, le plancher de la salle des festins et une fenêtre
- Différents travaux de voirie sont également à envisager (Puech de Gos, la Vaysse, une partie de la Calmette.....) pour une estimation de 40 000 €
- Système alerte inondation pour un montant de 10 000 €
- Aménagement devant l'établissement « L'Hostellerie du Château » et la nouvelle Maison de Santé est à l'ordre du jour.

-**Accueil mairie** : une prévision future est en cours de consultation concernant les nouveaux locaux de la mairie au rez de chaussée, les agents de la commune débutent les travaux, l'aménagement intérieur est en cours d'étude, le principal objectif des membres du conseil municipal est de faciliter l'accessibilité à tous les habitants Coupiagais.

-**Station d'épuration** : sont à prévoir des travaux notamment le changement des rampes d'aération ainsi que le plan d'épandage des boues à venir.

-**Cimetière ST Michel de Castor** : suite à la demande de plusieurs administrés concernant le manque d'eau au cimetière pour arroser, le conseil municipal envisage l'installation d'un récupérateur d'eau.